



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matières plastiques

Question écrite n° 117597

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la nécessité de mener une incitation réglementaire (ou législative) à proscrire aux centres commerciaux l'usage des sacs plastique. En effet, cette question a été très souvent soulevée par les associations de consommateurs et défense de l'environnement dans notre pays. Plusieurs millions de ces sacs plastiques sont distribués, mais ils ne sont ni récupérés, ni récupérables, car non biodégradables. Ces plastiques se retrouvent donc dans la nature, parfois même dans la mer ou dans les fleuves et les rivières, parfois ingérés par des poissons. Plusieurs essais ont été avancés pour les proscrire, mais leur retrait complet n'est pas encore atteint. Ces sacs plastiques devraient être interdits complètement et remplacés par des pochettes en papier recyclé biodégradable. Plusieurs pays développés ont imposé ce changement pour la grande distribution, à la satisfaction de nombreux consommateurs. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117597

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9691

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)